



Repos hebdomadaire tombant sur férié

Par **mazurka**, le **28/10/2010** à **13:05**

Bonjour,rnrnJe travaille 5 jours pour 37h30 par semaine /11 salariés /pas d'accord 35 h.rn3 jours durant 8h30, 1 jour 8h00 et 1 jour 4 h00rnrnMon repos hebdo tombe le 1er novembre férié et chômé dans mon entreprise.rnrnLe lundi est une journée habituelle de 8h30 (37h30 divisé par 5 = 7h30) Dois-je rendre 1 h à mon employeur ?rnMerci,

Par **kaitamaki84**, le **28/10/2010** à **17:24**

Bonjour, rnrnJe n'ai pas très bien compris si le 1er novembre tombe sur un jour de repos hebdomadaire ou sur un jour où vous auriez dû travailler. En tout cas, si ce jour férié est un jour de repos hebdomadaire, vous ne devez pas rattraper une heure de travail. rnVous trouverez un article avec plus d'information sur le régime des jours fériés sur http://www.l-expert-comptable.com/la-gestion-de-jours-feries-droits-et-obligations_19_a782.php

Par **mazurka**, le **30/10/2010** à **10:10**

Bonjour,rnrnIl est vrai que ma question n'était pas correctement formulée, je l'ai modifiée. rnrnEntreprise 11 salariés, 37h30 par semaine, pas d'accord 35 h.rnrn Notre convention collective n°3168 (cab médicaux) prévoit la récupération ou le paiement (art 39) du repos hebdo "habituel" si celui-ci tombe sur un jour férié.rnrnDu fait que toutes nos journées n'ont pas la même amplitude nous sommes perplexes.rnrn37h30 effectuées sur 5 jours ouvrables = moyenne de 7h30 par jour, or le lundirnje dois en temps normal travailler durant 8h30, dois-je rendre cette heure sur les autres jours de la semaine ?rnrnEncore merci pour votre aide.